

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Jeudi 27 octobre 2022 à 18 heures 30

Date de la convocation : 21 octobre 2022

Date de l'affichage : 21 octobre 2022

Présents : 12 **Membres en exercice** : 14 **Absents** : 2

Présents : Véronique AMALRIC, Claude AMAN, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ, Robert TURQUAY.

Absent : Pierre-Manuel GARCIA, Nicolas GAUBERT.

Secrétaire : Daniel MARTINEZ

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30. Monsieur Daniel Martinez est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir ajouter le point suivant (point IV)

- Renouvellement de la convention avec Présence verte.

Et supprimer le point IV

- Décisions modificatives (en attendant des précisions de la trésorerie)

Accord à l'unanimité

I – Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 04 octobre 2022 :

Le compte rendu n'amenant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Accord à l'unanimité

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire :

- Renonciation au droit de préemption :
 - Parcelle A 1507 et 1546 (36m² et 9 m²)
 - Parcelle A 60 (101m²)
- Devis Kit électrodes défibrillateur + maintenance : 256,68 €TTC

III – Convention Redevance spéciale avec le Grand Narbonne :

Madame le Maire présente la convention relative à l'élimination des déchets ménagers de la commune et apports directs de la collectivité en déchèterie, par la communauté d'Agglomération du Grand Narbonne. Elle donne lecture de la convention et indique que pour l'année 2021 le montant de la redevance spéciale de la communauté est fixé à 4 028,88€.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention.

Accord à l'unanimité

IV – Renouvellement de la convention avec Présence Verte :

Madame le Maire informe les conseillers qu'il convient de renouveler la convention signée avec Présence Verte car elle arrive à son terme.

Elle donne lecture de la convention pour la téléassistance aux personnes qui fixe les obligations de la commune et celles de l'association Présence verte. (aide pour remplir les dossiers avec les administrés et prise en charge de 50% des frais d'installation, soit 22,50 €) Convention signée pour 4 ans.

Accord à l'unanimité

V – Subvention exceptionnelle à l'amicale des anciens combattants :

Suite à la dissolution de l'amicale des anciens combattants, le secrétaire a fait un don à la commune de l'argent présent sur le compte de cette association, aujourd'hui pour clôturer le compte bancaire, la banque postale demande 90 € de frais de clôture, il est donc nécessaire de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 90 € afin que ce compte bancaire puisse être clôturé.

Accord à l'unanimité

VI – Demande de subvention programme 2023 :

La municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes qui est maintenant obsolète (nombreuses infiltrations d'eaux de pluies).

Vu le contexte économique actuel et l'augmentation des coûts de l'énergie, il apparaît au conseil municipal opportun de passer à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques).

Madame le Maire propose donc au conseil pour réaliser ce projet de demander des subventions à l'Etat (DETR) et au Conseil Départemental de l'Aude.

Accord à l'unanimité

VII – Divers :

- Points sur les travaux.
- Discussion autour de la mise en place des décorations de Noël.
- Création et mise en ligne du nouveau site internet.
- Réforme de la publicité des actes des collectivités applicable depuis le 1^{er} juillet 2022 qui pose le principe de la publication par voie électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants ont la possibilité de choisir par délibération un autre mode de publication, soit par affichage, soit par publication papier soit par publication par voie électronique.
Le conseil municipal décide que la publication des actes se fera par publication papier, la consultation du registre aura lieu aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie. *Accord.*
- Lecture du courrier reçu de l'inspection académique demandant une participation financière de la commune pour l'achat de matériel adapté pour la psychologue du collège (127,40 €). *Accord.*
- Achat chocolats du Cœur.
- Lecture du courrier de l'association Lumin et sens relatif à l'organisation d'un événement pour fêter le solstice d'hiver le 21 décembre.
- Dates :
 - ⇒ Samedi 29 octobre Vin primeur
 - ⇒ Lundi 31 octobre Halloween
 - ⇒ Jeudi 3 novembre Loto (ados + les chats mirepeïsetois)
 - ⇒ Commémoration de l'armistice vendredi 11 novembre
 - ⇒ Repas dansant organisé par les vieilles canailles samedi 12 novembre
 - ⇒ Samedi 19 novembre matin, marché d'automne « les Passerelles »
 - ⇒ 19 et 20 novembre bourse aux jouets « la Capitelle »
 - ⇒ Vendredi 2 décembre repas dansant au profit du Téléthon, samedi 3 décembre : vente de compositions minérales réalisées par les élèves de l'école, de gâteaux et marche.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le 10 novembre 2022 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fait en mairie de MIREPEÏSSET

Le 10/11/2022

